

NOTE DE SYNTHESE

Service des finances

N°7 - 02/2018

**GARANTIE D'EMPRUNT
OPH HABITATS DE HAUTE-ALSACE
EMPRUNT DE 855 800 €**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1^{er} adjoint, adjoint aux finances.

Habitats de Haute-Alsace réalise en continu sur son patrimoine locatif social des travaux d'amélioration et de réhabilitation afin de renforcer les performances du bâti et d'améliorer le confort des habitants de la Ville.

En 2016, l'office a entrepris des travaux dans des groupes immobiliers locatifs situés à GUEBWILLER pour un montant global de 857 162,58 € et souhaite financer la quasi-totalité de ces travaux par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant de 855 800 €.

Le programme concerne des travaux situés sur plusieurs adresses à GUEBWILLER, à savoir :

| Adresses | Nature des travaux | Montant de l'emprunt |
|---------------------------------|--|----------------------|
| Résidence Cité Jardin | Remplacement menuiserie bois | 329 000 € |
| Rue Charles Biehler | Remplacement menuiserie bois | 75 000 € |
| Rue Charles Biehler | Travaux de ventilation | 7 800 € |
| Faubourg du Florival | Installation antenne parabolique | 26 000 € |
| Résidence Breilmatt | Installation antenne parabolique | 20 000 € |
| Rue de l'Ermite | Remplacement portes de garage et portes d'entrée | 34 000 € |
| Rue de l'Ermite | Travaux de résidentialisation | 21 000 € |
| Rue de l'Ermite | Remplacement armoire de commande d'ascenseur | 13 000 € |
| Domaine de la Lauch | Remplacement portes de garage | 18 000 € |
| Domaine de la Lauch | Réorganisation de la station de chauffage | 143 000 € |
| Domaine de la Lauch | Remplacement portes de garage et portes d'entrée | 57 000 € |
| Résidence Vieil Armand | Remplacement convertisseur ascenseur | 11 000 € |
| Résidence Vieil Armand | Travaux sécurité ascenseur | 22 000 € |
| Résidence Cité Jardin logt. 043 | Réhabilitation à la relocation | 41 000 € |
| Résidence Cité Jardin logt. 036 | Réhabilitation à la relocation | 38 000 € |
| Total | | 855 800 € |

H.H.A. sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 100% et pour la durée totale de remboursement de l'emprunt dont les caractéristiques figurent dans le contrat ci-annexé et dont la première annuité s'élève à 53 702,05 € dont 11 553,30 € d'intérêts.

Sur ces bases, il est proposé au conseil municipal :

- **d'accorder à Habitats de Haute-Alsace la garantie communale à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 855 800 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°67125 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;**
- **de dire que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;**
- **de s'engager dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.**